



ASSOCIATION  
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COMMUNAUTÉS  
DE FRANCE

# Communes-communauté : un couple à réinventer ?

Séminaire délégation Ultramarine  
Guadeloupe, 20 avril 2018

## Introduction

Depuis l'acte 3 de la décentralisation...

- **Un bloc local chamboulé**
- **Une institution communale secouée**

⇒ *L'enjeu : maintenir la qualité de l'action publique locale*

# Introduction

## D'un point de vue sociétal...

- La prise de pouvoir des pouvoirs des villes sur les territoires
- L'individualisation des modes de vie
- La raréfaction de la ressource publique
- La révolution numérique

⇒ *L'enjeu : produire un nouveau logiciel pour l'action publique et les agents territoriaux*

**Bloc local : quelles nouvelles synergies déployer ?**

## La « proximité » en question

A l'aune de la montée en puissance des intercommunalités, des maires « dépositaires » de la proximité (mp)

- Des compétences pleinement transférées : développement économique, tourisme, déchets, eau et assainissement...
- Des compétences également « récupérées » à l'issue des processus d'extension et de fusion : voirie, enfance (garderie, centres aérés), liens aux associations...

⇒ *Des élus municipaux gardiens de la proximité et exigeants une territorialisation de l'action intercommunale*

# La « proximité » en question

Pourtant, le développement des mobilités, la transformation des temporalités ont profondément changé le rapport des individus aux territoires et aux services publics... (mp)

- **L'attente de « proximité » a évoluée :**
  - Initialement, une notion abordée exclusivement dans sa dimension **géographique** (près de l'endroit où j'habite)
  - Aujourd'hui, l'attente de proximité est en premier lieu une revendication **d'accessibilité** : ce qui est proche, ce n'est plus uniquement ce qui est à côté mon domicile, mais ce qui m'est facile d'accès, là où je suis (domicile, travail, lieux de consommation, infrastructures de transport...) et quand j'en ai besoin (**réactivité**)

*=> La proximité au sens géographique continue à être un marqueur de l'efficacité publique au nom de la promesse d'égalité territoriale mais n'est plus le garant d'un accès équitable des usagers aux services publics*

## Un nouveau modèle pour le bloc local ?

Une demande accrue de la part des Français, de commodité (proximité, facilité, fluidité, accessibilité mentale et physique, réactivité)

• **Objectif : rendre plus efficace l'organisation de l'action public au sein du bloc local**

• **Deux modèles en tension :**

- **Supracommunalité**
- **Communes nouvelles / grandes communes** construites sur des bassins de services

⇒ *Possibilité de renforcer les prérogatives communales (services de « proximité ») en bonne intelligence avec l'intercommunalité (cohérence de l'aménagement et solidarité territoriale)*

Un nouveau modèle pour le bloc local ?

## Un modèle en émergence ?

- Aux communautés la gestion du territoire...
- Aux communes la gestion de l'habitant
- Des territoires pionniers (Pays des Mauges, Annecy, Pays du Grésivaudan...)

⇒ *Un débat au menu des 11<sup>èmes</sup> Universités d'été de l'ADGCF*



# Le statut de la FPT : retour d'enquête

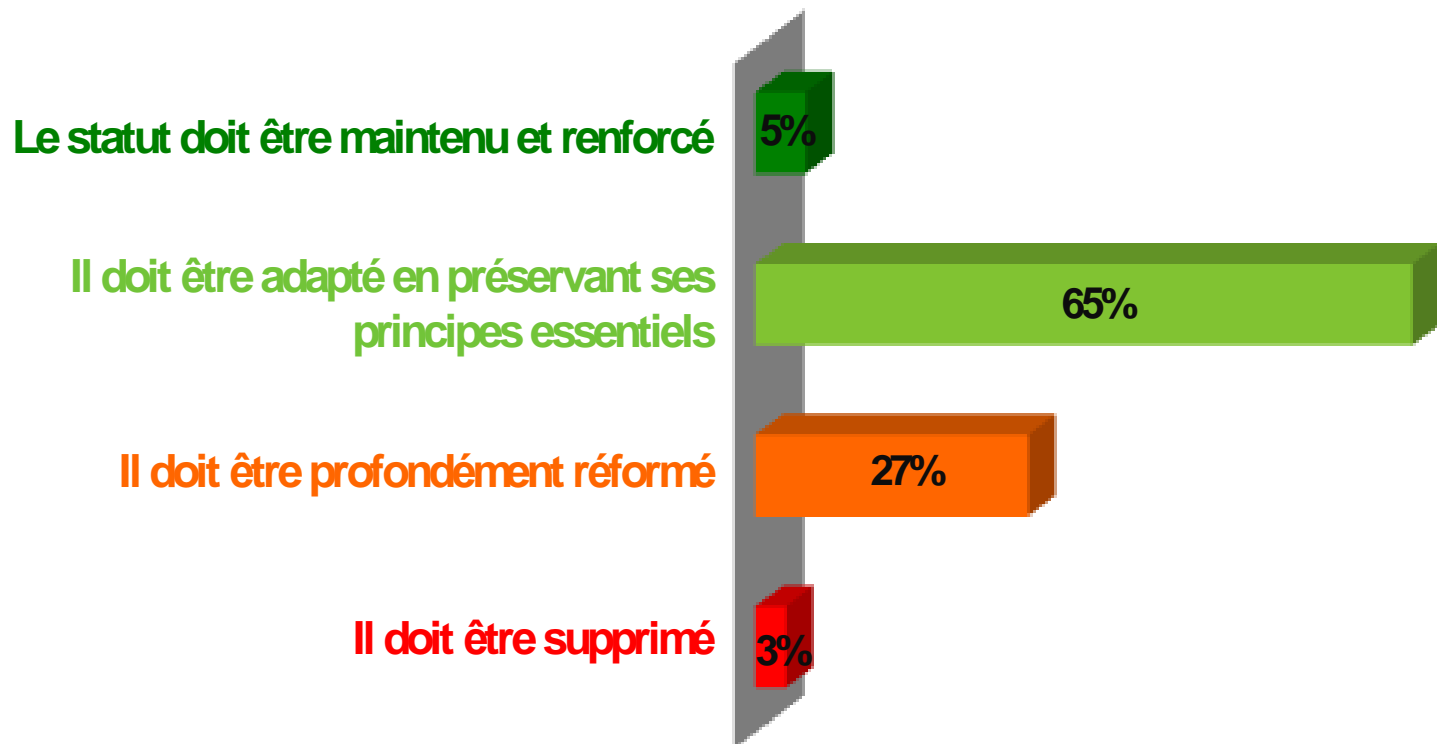
## Introduction

Une crise des finances publiques qui questionne la capacité à « faire » des collectivités et leur monopole sur la gestion des biens publics (mp)

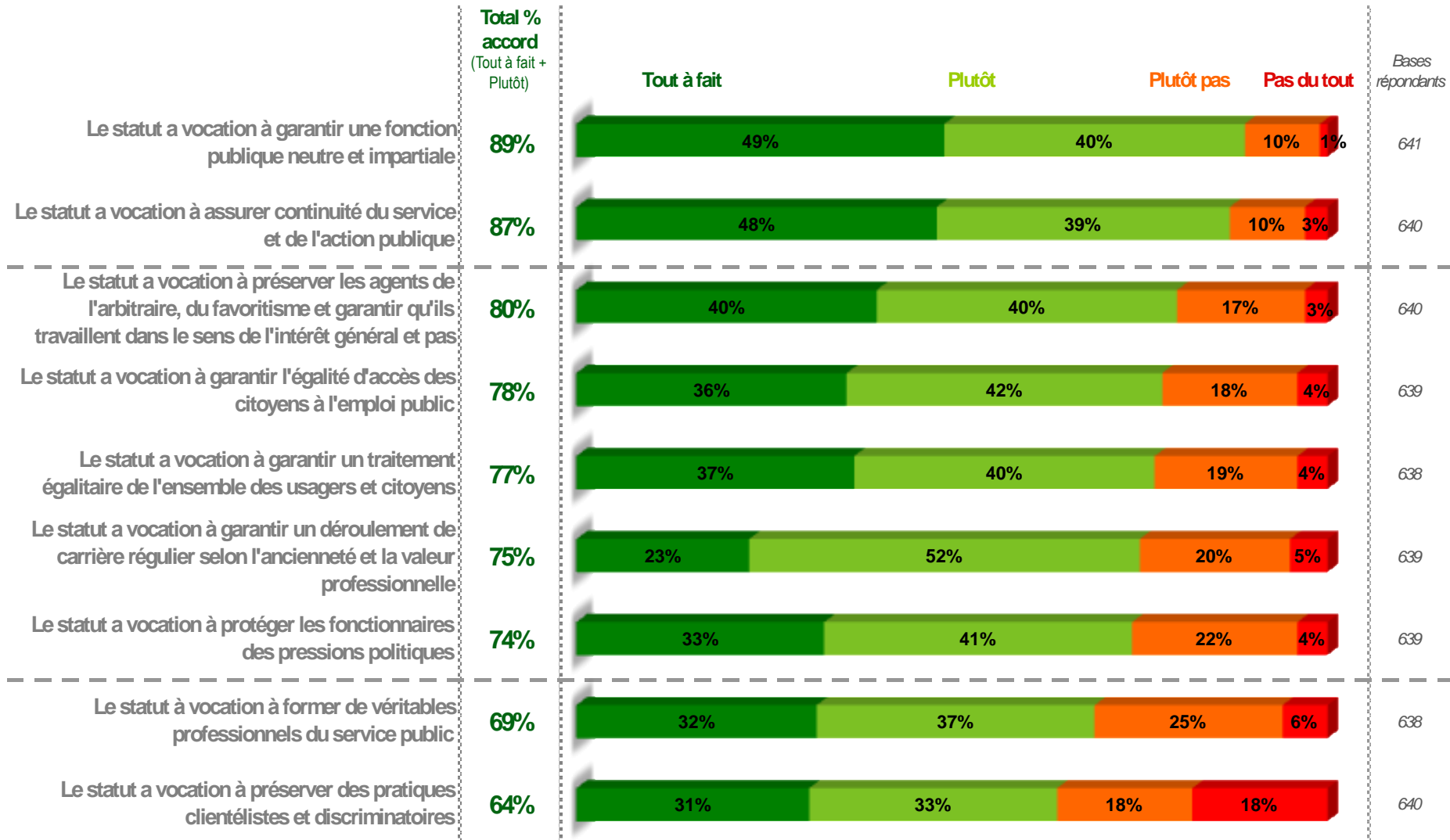
- **Vision de l'utilisateur avant tout consumériste et pragmatique**
- **Impact du numérique**

⇒ *Interrogation sur le statut de la FP (annonces du Gouvernement + dispositif Cap 22)*

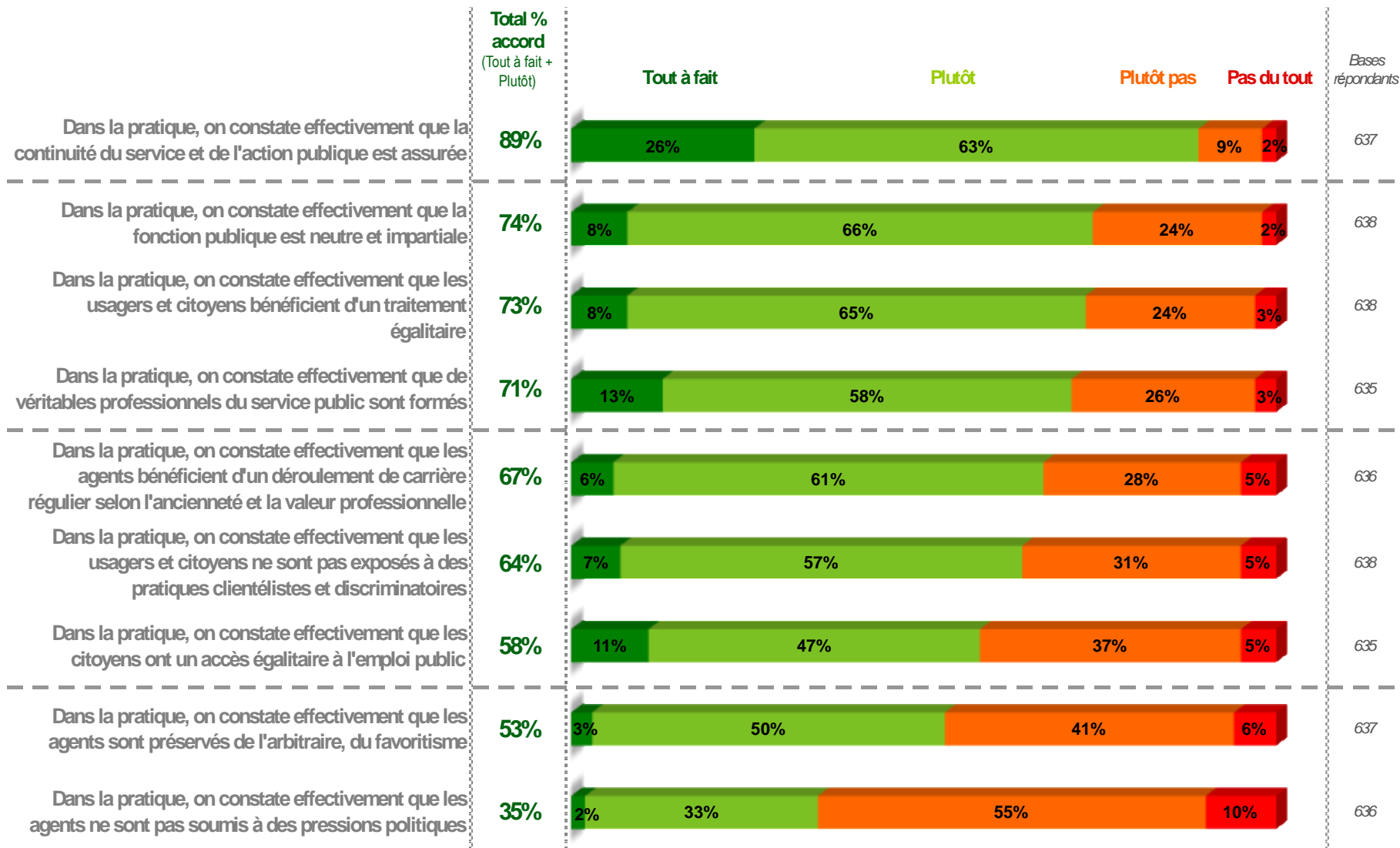
# Préserver le statut oui... mais tout en le faisant évoluer



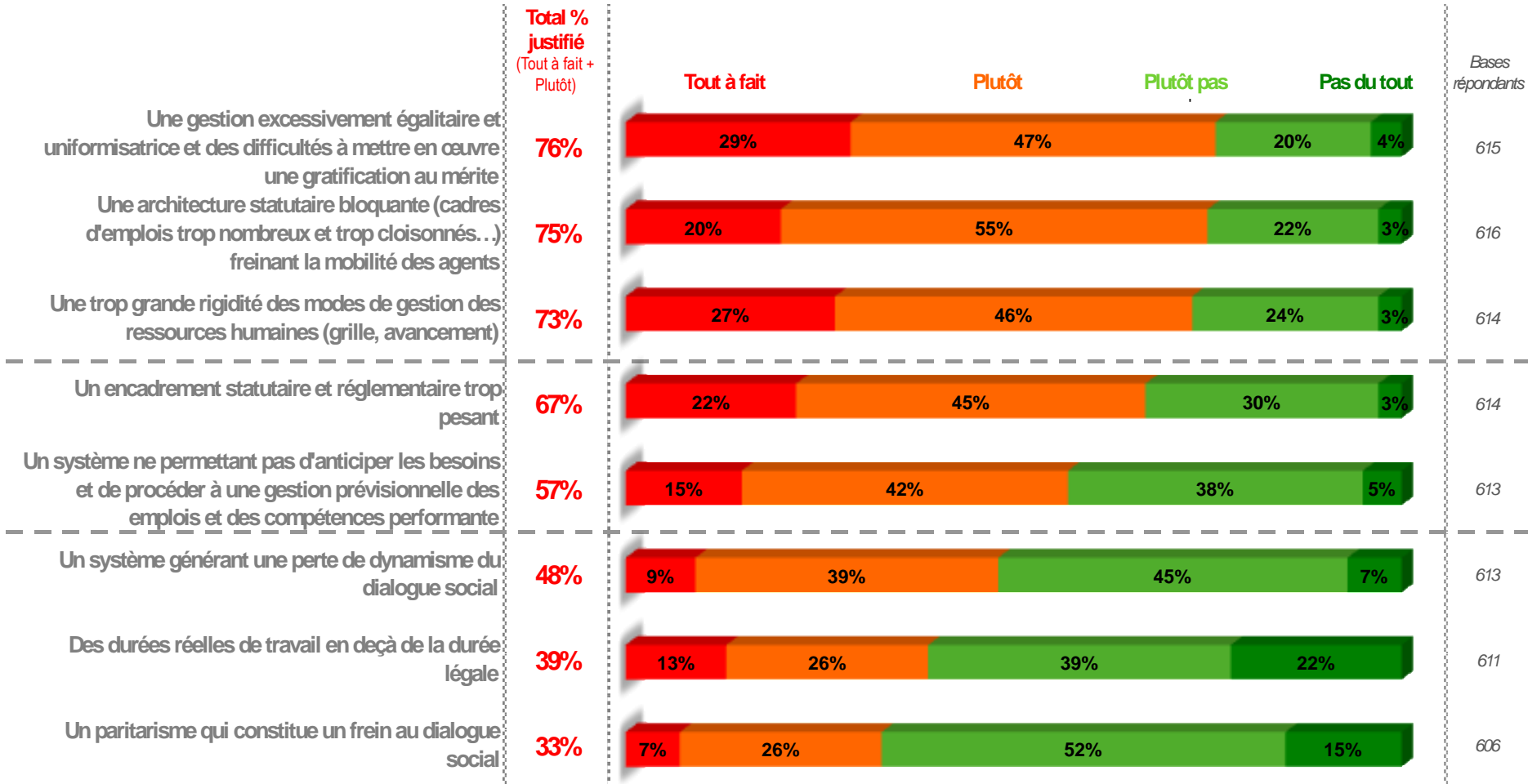
# Le statut, en principe...



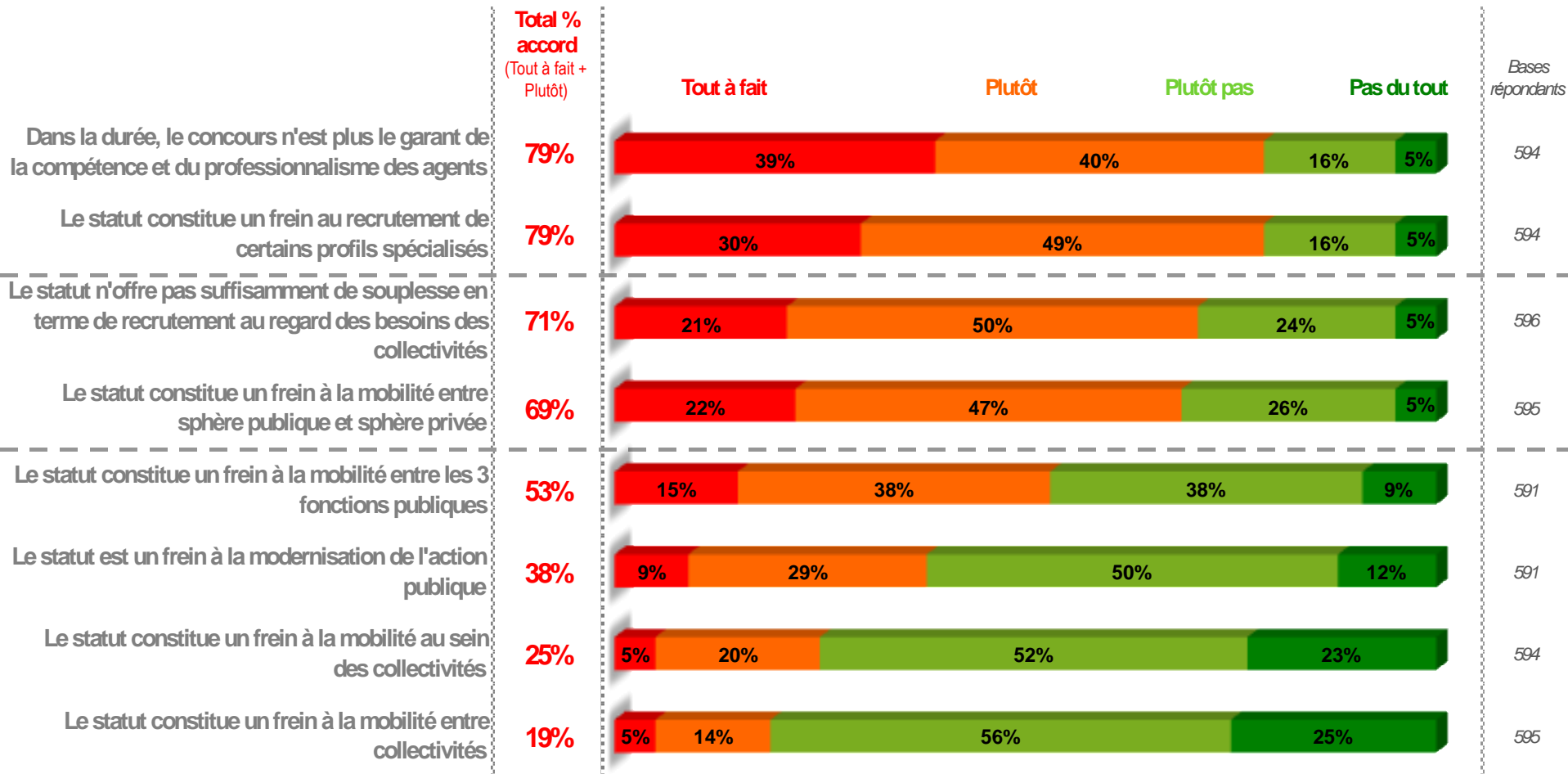
# Le statut, en pratique...



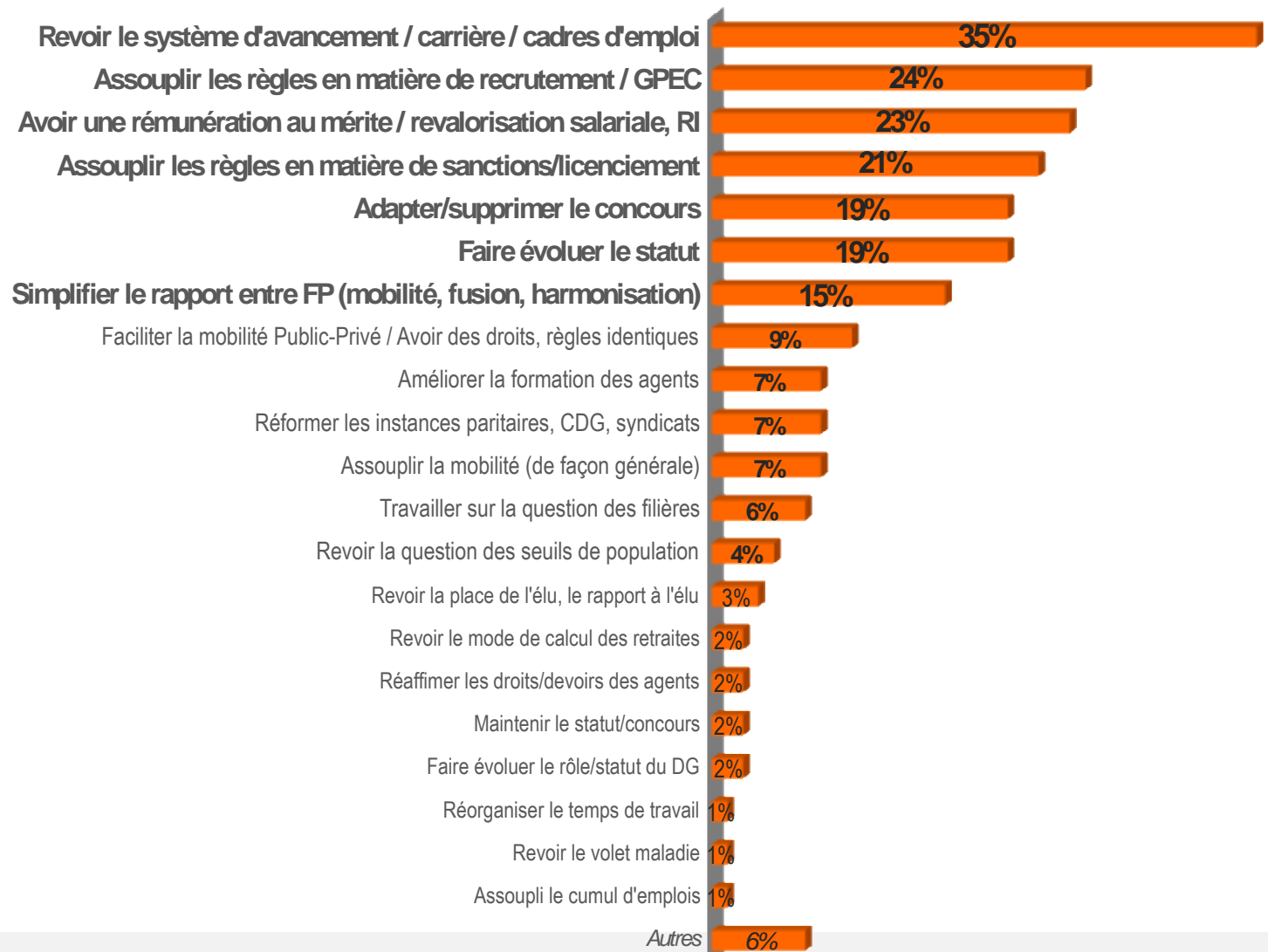
# Les faiblesses du statut (1)...



# Les faiblesses du statut (2)...



# Les évolutions attendues...





# Les 12 propositions de l'ADGCF

- ❑ 1. Pour être plus équitable, faire du modèle de l'administration locale unifiée à l'échelle des 1263 intercommunalités le mode de gestion de l'ensemble des agents et des services publics du bloc local
- ❑ 2. Pour être plus efficace, légitimer le DGS comme autorité administrative de la collectivité
- ❑ 3. Pour être plus cohérent, supprimer le cadre des seuils liant le grade initial du directeur général à la strate démographique de la collectivité
- ❑ 4. Pour être plus juste, abroger les distinctions entre filières, particulièrement cloisonnante et surtout source d'iniquité
- ❑ 5. Pour être plus performant, mobiliser tous les outils et dispositifs offerts par le statut pour faire de l'évaluation le principe d'avancement priorisé au sein de la FPT ; prendre en compte l'engagement professionnel de l'agent dans ses missions de service public pour définir et déterminer le régime indemnitaire
- ❑ 6. Pour une meilleure employabilité, poursuivre la rénovation des concours d'accès à la fonction publique territoriale et donner également aux collectivités la possibilité de recruter des agents via le dispositif des concours sur titre

- ❑ 7. Pour être plus agile et lorsque les besoins des collectivités ne sont pas satisfaits, autoriser l'embauche direct en CDI d'agents à forte expertise ; en CDD sur les durées adaptées aux conventions financières pour les postes gagés par celles-ci ; et aligner les durées des CDD sur 3 ans pour toutes les catégories (A, B et C) lorsque l'on ne peut pas recruter de titulaire
- ❑ 8. Pour être plus vertueux, renforcer l'effort de formation et de mutualisation des équipes en interne ; favoriser également, dans un souci d'innovation et d'expérimentation, le déploiement d'emplois « mixtes » publics-privés, permettant à des collectivités et à des entreprises ou associations de mutualiser des postes dans les métiers relevant des moyens généraux et des fonctions supports
- ❑ 9. Pour être plus responsable, modifier les procédures disciplinaires, dont les licenciements : garantir ainsi, au regard des valeurs et de l'exemplarité du service public, que les sanctions correspondent réellement aux fautes commises et qu'elles soient bien appliquées
- ❑ 10. Pour être plus solidaire, garantir progressivement à l'ensemble des agents de la FPT une protection sociale complémentaire, déployée dans le cadre d'un dialogue social efficient
- ❑ 11. Pour être plus mobile, rendre effectif le principe de réciprocité dans les mobilités Etat / FPT / FPH et soutenir l'idée de la mise en place de concours <sup>L</sup><sub>SEP</sub> communs
- ❑ 12. Pour être plus ouvert, rendre possible et encourager, pour les cadres supérieurs de la territoriale, une mobilité temporaire dans le secteur privé

# Communes-communauté : un couple à réinventer ?

## Le statut de la FPT au crible des DG d'intercommunalité

Association des Directeurs Généraux des Communautés de France  
22 rue Joubert – 75009 Paris  
T/01 55 04 89 00 – F/01 55 04 89 01 – [david.lebras@adgcf.fr](mailto:david.lebras@adgcf.fr) - [www.adgcf.fr](http://www.adgcf.fr)